

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **40 (1969)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P 34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XL^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 2 Février 1969

SOMMAIRE

Une étape dans l'évolution de l'ADIJ — 75^e anniversaire de la Société des Forces Electriques de la Goule — Bibliographie jurassienne : Le Doubs — Requête de l'ADIJ concernant le projet d'horaire CFF 1969-1971 — Chronique économique

Une étape dans l'évolution de l'ADIJ

par Hubert BOILLAT, secrétaire de l'ADIJ

Depuis plusieurs années déjà, le besoin de nouveaux locaux se faisait par trop sentir ; des archives, des ouvrages, de la documentation, on en trouvait en divers endroits, tant à la présidence qu'au secrétariat. Et quand il s'agissait de retrouver un document ou de réunir les éléments nécessaires pour une étude approfondie, il fallait bien du temps — quoique tout fût classé judicieusement — pour assembler ce dont nous pouvions disposer. De plus, dans le cadre de l'activité suivie de nos commissions, il paraissait de plus en plus nécessaire de pouvoir disposer d'une salle de travail avec les documents à portée de main, voire d'une salle de séances pour des réunions restreintes. Or, depuis quelques semaines, c'est chose faite. Certes tout n'est pas encore terminé et il reste notamment à déménager la bibliothèque et à classer après triage maints documents ; mais d'ores et déjà nous disposons de locaux aménagés, répondant à ce que nous désirions.

Situés à Moutier, rue du Château 2, ces locaux étaient occupés précédemment par les bureaux de l'avocat des mineurs. Devenus disponibles, ils ont été rafraîchis et aménagés en fonction de nos besoins, soit :

- 1° une salle pour les archives, la bibliothèque et la documentation ;*
- 2° une salle de travail avec matériel de bureau ;*
- 3° un local d'entreposage.*

Dans une économie en rapide évolution où l'information joue le rôle que l'on sait, il importe de pouvoir renseigner et mettre à disposition, au besoin, des documents dans un minimum de temps. Cela n'est réalisable que si ceux-ci sont rassemblés et surtout classés avec soin.

Or, l'on a de plus en plus recours à de tels services ; qu'il s'agisse de commissions de l'ADIJ, d'autres organismes ou de privés, de telles demandes nous parviennent fréquemment. Souvent, il ne s'agit que de